

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 11 AVRIL 2025**

Délibération n° 25-07 : Vote du Budget primitif 2025 de la Régie d'exploitation

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation de l'Aéroport de St Etienne Loire du 3 avril 2025

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le budget primitif 2025 de la régie d'exploitation de l'aéroport.

Présents :

Madame Nadia SEMACHE

Messieurs Christophe BAZILE – Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOUILLER – François DRIOL – Gérard DUBOIS – Guy FRANCON – Jérémie LACROIX – Pierre LARDON - Pierre VERICEL

Pouvoirs :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Sylvain DARDOUILLER
Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Pierre LARDON
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Jean-Yves BONNEFOY
Monsieur Luc FRANCOIS donne pouvoir à François DRIOL
Monsieur Eric LARDON donne pouvoir à Christophe BAZILE
Monsieur Yves PARTRAT donne pouvoir à Jérémie LACROIX
Monsieur Gaël PERDRIAU donne pouvoir à François DRIOL
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Daniel VILLAREALE

Le conseil syndical a été convoqué le 4 avril 2025

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Lors des orientations budgétaires du comité syndical du 14 mars 2025, il a été présenté un projet de budget 2025 équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 2 662 400 € et en section d'investissement à hauteur de 2 908 700 €.

Le projet du budget 2025 soumis à la présente assemblée s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 2 662 449,46 € et en section d'investissement à hauteur de 2 656 329,03 € conformément au débat sur les orientations budgétaires

1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2025

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues sur la base des contrats en cours et des dépenses de l'année 2024 de la régie d'exploitation.

L'année 2025 est marquée par la prise en compte des dépenses et recettes d'exploitation liées au développement d'activité et notamment à la mise en place d'une ligne régulière vers Bejaia et celles liées à 15 vols charters. Les dépenses régaliennes liées à ce développement seront intégrées dans la déclaration de taxe Sûreté et sécurité (ex majoration de taxe) de 2025 et restituées à compter de 2026 dont notamment 98 000€ pour la sûreté.

La participation à la création de la voirie mutualisée pour desservir le secteur 3 d'un montant de 26000€ est intégrée dans les charges exceptionnelles.

Le remboursement du capital de l'avance de taxe aéroport COVID perçue en 2020 pour un montant de 73 000€ et 3400€ d'intérêts sont inscrits et seront intégrés dans la déclaration de taxe 2025 et restitués à compter de 2026.

Concernant le développement d'activité, les différentes études nécessaires sont prévues à hauteur de 32 000€ (étude complète de lignes, étude de flux ...)

Il est par ailleurs prévue une enveloppe de 50 000€ pour faciliter ponctuellement le démarrage de ligne régulière ou un programme de vol au départ de St Etienne. Pour mémoire, une enveloppe avait été prévue en 2023 et 2024 mais n'a pas été mobilisée au vu de l'entière commercialisation des programmes.

Les charges de personnel ont été prévues en tenant compte du développement d'activité (interim) et de la non adaptation du service du contrôle aérien à l'activité de l'aéroport (AFIS), en intégrant une marge de 5% pour anticiper de possibles nouvelles revalorisations à intervenir en 2025. Le changement de modalités de paiement des agents SDIS est également pris en compte : 75 000€ pour la convention et 30 000€ pour la prise en charge directe des astreintes nuits et week end

Les recettes de fonctionnement ont été prévues avec :

- Les redevances et prestations de service aéronautiques en augmentation de plus de 65 % par rapport à 2024.
- Par précaution et face à l'échelonnement du remboursement de la taxe sûreté sécurité, son montant est minoré et maintenu à 700 000€.
- La subvention du syndicat mixte pour l'équilibre du budget pour 1 272 000€
- Le dégrèvement de la CFE

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2025 sont les suivants :

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE

DEPENSES		RECETTES	
Chap 011- Charges à caractère général	1 282 780 €	chap 70 - Produits des services et ventes diverses	26 000 €
Achats	160 580 €	Produits activité Annexe	26 000 €
Services extérieurs	707 250 €		
Sous traitance (sécurité, assist vols)	322 200 €		
Location	78 000 €		
Entretien /maintenance	184 250 €		
Assurances	46 700 €	Chap 75- Autres produits de gestion courante	485 500 €
Etude	32 000 €	Redevance atterrissage	62 500 €
Divers	44 100 €	Redevance balisage	9 500 €
Autres service extérieurs	224 450 €	Redevance stationnement	14 500 €
Honoraires	71 150 €	Redevance aérienne passager	44 500 €
Publicité et relations publiques	36 500 €	Assistance aéroportuaire	289 000 €
Divers (Frais télécommunications, déplacements, nettoyage, cotisations...)	76 800 €	Taxe aéroport	500 €
Autres dépenses fonctions supports	40 000 €	Recettes locations	65 000 €
Impôts et taxes	190 500 €		
Chap 012 - Charges de personnel	970 150 €	Chap 74 - Subventions d'exploitation	700 000 €
Frais de MAD de personnel	65 000 €	majoration taxe aéroport	700 000 €
Personnel extérieur au service (SDIS) et autres	86 400 €		
Salaires	410 000 €	Chap 13 - Atténuations de charges	3 000 €
Cotisations SS et prévoyance	333 400 €	Autres remboursements	3 000 €
Autres charges sociales	5 650 €		
Autres charges de personnel	18 500 €	Chap 77 - produits exceptionnels	1 352 000 €
Taxes sur rémunérations	51 200 €	Subvention du SMA SEL	1 272 000 €
Chap 65 - Autres charges de gestion courantes	15 100 €	Dégrèvement CFE	80 000 €
Chap 66 - Charges financières	3 419,46 €		
Chap 67 - Charges exceptionnelles	133 000 €	Chap 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	22 900 €
Autres charges exceptionnelles	133 000 €	Quote part subv. Invest. Transf au cpte de résultat	22 900 €
Chap 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	258 000 €	Résultat reporté	73 049,46 €
Dotation aux amortissements	258 000 €		
Impot sur les bénéfices et assimilés	0 €		
TOTAL	2 662 449,46 €	TOTAL	2 662 449,46 €

2-) Budget prévisionnel d'investissement 2025

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2025 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
chap 16- Emprunts et dettes assimilées	56 011 €	chap 13 Subvention d'investissement	1 133 041 €
Avance remboursable DGAC	56 011 €		
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	74 656,96 €	chap 16- Emprunts et dettes assimilées	800 000 €
Etudes piste et autres	60 000 €	Autres Dettes	800 000 €
Reste à réaliser exercice précédent	14 656,96 €		
Chap 21 - Immobilisations corporelles	201 211,10 €		
Matériels informatiques et industriels	80 000 €		
Travaux sur clôtures et pontages fissures	60 000 €		
Acquisitions foncières	2 080 €		
Cable station jet	51 000 €		
Reste à réaliser exercice précédent	8 131,10 €		
Chap 23 - Immobilisations en cours	2 121 100 €	chap 040 - Transfert entre section	258 000 €
Travaux sur bâtiments et viabilisation	296 550 €	Amortissements	258 000 €
Travaux chemin des rondes	10 000,00 €		
Divers investissements pour maintien et autres travaux	1 014 550 €		
Autres dépenses	800 000 €		
chap 040 - Transfert entre section	22 900,00 €	Report Excédent d'investissement	465 288,03 €
Subv. Invest. Transf; cpte resultat	22 900 €		
chap 041 - Opérations patrimoniales	0 €	chap 041 - Opérations patrimoniales	0 €
Chap 020 -Dépenses imprévues	180 449,97 €		
TOTAL	2 656 329,03 €	TOTAL	2 656 329,03 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les travaux et investissements sont budgétés pour 2025 comme suit :

- 60 000 € pour des études complémentaires et AMO pour la piste (50K€)
- 80 000 € d'acquisition de matériel dont 5 000€ pour divers matériel informatique, 10 000€ pour la mise à niveau de la vidéo surveillance, 12 000€ pour le remplacement de la tondeuse, 25 000€ pour le remplacement du groupe électrogène aérogare et 8 000€ pour le remplacement des extincteurs de la dégivreuse et 20 000 € correspondant à une enveloppe d'urgence suite à panne.
- 20 000 € de travaux de clôtures, 40 000 € pontage fissures
- 2 080 € pour acquisitions foncières
- 51 000 € pour les travaux d'alimentation électrique de l'automate Jet
- 296 550 € de travaux sur bâtiment (toiture hangar, et amélioration thermique) et travaux de viabilisation du secteur 1 pour permettre les implantations d'activités
- 10 000 € pour travaux d'entretien du chemin des ronde
- 1 014 550 € pour des investissements de maintien, de MOE piste, et les travaux de viabilisation.
- 800 000€ pour autres dépenses

Ces travaux et investissements seront financés par une subvention d'investissement du budget principal et l'excédent d'investissement reporté

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- ***approuve le budget primitif 2025 de la régie d'exploitation de l'aéroport qui s'équilibre en fonctionnement à 2 662 449,46 € et en investissement à 2 656 329.03€***

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 20 représentant 96.25% des voix
Suffrages exprimés : 19
Vote POUR : 13 représentant 58.125% des voix soit 63.96% des voix exprimées
Vote CONTRE : 6 représentant 32.75% des voix soit 36.04% des voix aexprimées
Abstentions : 1 représentant 5.375% des voix

A Andrézieux Bouthéon, le 11 avril 2025

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire, empêché,

**François DRIOL
Vice-Président**



